

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-deux, le dix mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du quatre mai deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Ali FARHI - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Sylvia PISANO - Robert VANOVERSCHELDE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - François STASINSKI - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Véronique JOLY Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Dominique CORREA - Dorothee MARTIN - Grégory SPYCHALA - Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

ÉTAIENT EXCUSÉES :

Élisabeth SEREUSE a donné pouvoir à Rachid LAMRI
Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Léa DEQUAYE a donné pouvoir à Sandrine GOMBERT
Gérard QUINET a donné pouvoir à Gérard GAILLARD
Claudine HERLIN a donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE

ÉTAIT ABSENTE

Claudine GENARD

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 1611-4,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration du budget primitif, le Conseil municipal est amené à examiner les demandes de subventions présentées par les associations locales.

CONSIDÉRANT qu'un comité de suivi a été mis en place avec pour mission d'étudier les critères d'attribution de subventions autres que financiers.

CONSIDÉRANT qu'à l'issue, un diagnostic précis a été établi, qui a permis au groupe de travail, de proposer des montants de subventions selon le nouvel outil de calcul.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (4 élus ne prennent pas part au vote Arlette VANDEPOEL, Christine LEONET, Grégory SPYCHALA et Marie-Renée LOUVION)

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions 2022 aux associations suivant le tableau annexé.

SÉANCE : le 10 mai 2022

Délibération n° : 22-05-11

7.5 Subventions

Objet : Attribution de subventions aux associations – Exercice 2022

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 4

Envoyé en préfecture le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215904590-20220517-22_05_11-DE

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Sandrine GOMBERT

Mairie de Petite-Forêt
Secrétaire Général

Acte affiché le : **17 MAI 2022**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

Proposition budgétaire subventions 2022

nom de l'association	Franc forésienne	Hors PF	demande de l'association 2022	proposition Budget 2022	
Canton Jénart	X		800 €	800 €	
Amical Laïque	X		3 000 €	3 000 €	
FNACA	X		200 €	200 €	
SECOURS POPULAIRE	x		500	500	
COLLEGE PGDG	X		400 €	300 €	
CLUB DU 3ème Age	X		1 000 €	1 000 €	
association des fêtes et loisirs	x		15 000 €	15 000 €	
le populaire	x		900 €	800 €	
La gazette de l'amitié	x		500 €	500 €	
Laude et consort	x		299 €	150 €	
Brillantina	x		1 500 €	1 000 €	
Batterie fanfare	x		1 500 €	1 250 €	
COS	x		47 292 €	47 292 €	total 71 792 €
FUTSAL	x		4 200 €	4 200 €	
KARATÉ	x		7 500 €	5 000 €	
MFF	x		500 €	500 €	
Club cyclo	x		750 €	750 €	
ASPF	x		10 000 €	10 000 €	
Othentick style	x		800 €	800 €	
Move Your Body	x		300 €	300 €	
Volley club de PF	x		3 500 €	1 200 €	
rêves d'orient	x		2 000 €	300 €	
Club de Judo	x		7 000 €	1600	total 24 650 €
Protection civile (aide à l'UKRAINE)		x		500	
CAPER		x		100	
AFSEP		x		100	
Restos du cœur		x		250	
APF		x		100	
Les jeunes pompiers d'Anzin		x		200	total 1 250,00 €
Montant total			109 441 €	97 692 €	